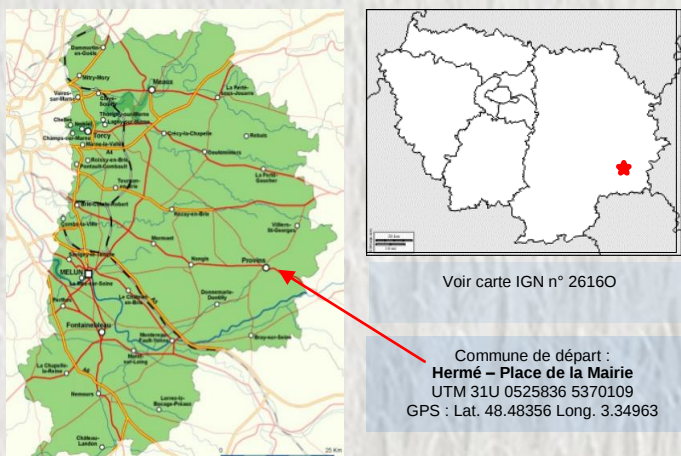


La réserve naturelle de La Bassée

Du village de Servolles, vous apercevrez les coteaux secs situés en lisière de la forêt de Sourdon et vous dominerez la Bassée, vaste plaine inondable de la Seine connue pour ses richesses naturelles. Elle accueille en effet la plus importante forêt alluviale du Bassin Parisien dont une partie est protégée par la Réserve naturelle nationale de la Bassée. Dans les boisements les plus anciens, à l'allure de jungle, se développe l'emblématique vigne sauvage cousine de la vigne cultivée. L'omniprésence de l'eau favorise également les libellules comme le caloptéryx vierge, demoiselle aux ailes fumées qui virevolte au-dessus des noues (nom local qui désigne les ruisseaux de la région).

Une noue est une sorte de fossé peu profond et large, végétalisé, qui recueille provisoirement de l'eau, soit pour l'évacuer via un trop-plein, soit pour l'évaporer (évapotranspiration) ou pour l'infiltrer sur place permettant ainsi la reconstitution des nappes phréatiques. Moins ses bords sont pentus, moins elle se remplit rapidement



Accès : Hermé, à 15 km au sud de Provins par les D619 et D78 (à Sourdon)

Informations pratiques :

Charte du randonneur

- Ne vous écartez pas des chemins balisés.
 - En cas de doute sur le cheminement, le balisage est prioritaire sur le descriptif.
 - Respectez la nature et la propriété privée.
 - N'abandonnez pas de débris.
 - Evitez de fréquenter les itinéraires en période de chasse (renseignez-vous auprès des mairies ou de la fédération des chasseurs de Seine et Marne).
 - Refermez barrières et clôtures après votre passage.
- Lorsque cela est possible, retirez tout obstacle sur votre chemin

Fiche réalisée par le Comité Départemental de la Randonnée Pédestre de Seine et Marne (Codérando77).

Elle fait partie d'une collection téléchargeable à partir du site :

www.randonnee-77.com



Mise à jour - Juin 2018 -



Hermé Entre Soline et Noues



Zone humide de La Bassée :Photo : EPTB Seine Grands Lacs ©

« Au pays de la Vieille Seine et des fossés herbeux », parcourez les sous-bois et prenez de la hauteur pour découvrir la vallée de la Seine..



Bécassine des marais – Photo C.D ©

CODERANDO 77
Quartier Henri IV - Place d'Armes
77300 FONTAINEBLEAU

01 60 39 60 69 - www.randonnee-77.com -



11,7 km



3 h 00



Jaune



Moyen

Entre Soline et Noues

- 1 De la place de la mairie, partir en direction de l'église et suivre à gauche le chemin de la Boisse au Barde.
- 2 Au carrefour, prendre le chemin à droite (après 300m, à gauche, vieux pont à trois arches menant à la Motte-Bonnot ; motte féodale seigneurie mentionnée en 1249 érigée en, baronnie et relevant de la grosse tour de Provins). Il coupe la D78 en obliquant à droite. Continuer jusqu'à la ligne électrique.
- 3 Virer à droite dans le chemin. Passer le pont sous la voie ferrée, puis continuer par la route qui dessert Servolles. Dans le hameau, grimper par le chemin à gauche, tourner à gauche, monter à droite vers le bois pour le longer à droite.
- 4 À la croisée (point culminant du circuit : vu sur la Bassée), descendre en face la ligne de crête, contourner le bois par la droite et atteindre les silos. Couper la D78, emprunter le chemin à droite et celui à gauche longé par la ligne électrique.
- 5 Au croisement, suivre à droite, couper la D18 et entrer dans Les Chaises. Après le château d'eau, prendre la rue à droite. Dans le virage à droite, bifurquer dans la sente en face et continuer par la rue qui tourne à droite. Emprunter la rue du Pont-des-Chaises) à gauche et passer le pont sur la voie ferrée
- 6 Prendre à gauche la D49a1, puis la rue à droite. Elle se prolonge en chemin. Retrouver le carrefour de l'aller.
- 2 A droite, par l'itinéraire utilisé à l'aller, rejoindre la mairie d'Hermé.



Grèbe huppé - Zone humide de la Bassée – Photo : ANVL - T.Jourdain ©



Le balisage de l'itinéraire que vous empruntez est réalisé et entretenu par les 250 baliseurs du comité départemental de la Randonnée Pédestre de Seine et Marne (Codérando 77). Il fait partie des 4500 km de chemins de promenade et de randonnée existant sur le département.

Si vous constatez des anomalies lors de vos randonnées (erreurs ou manques de balisage, mauvais entretien, dépôts sauvages, ...), veuillez en aviser le Codérando 77 en vous connectant à l'adresse <http://sentinelles.sportsdenature.fr/> et en sélectionnant l'activité "randonnée".